

Dépôt d'un projet éligible au budget participatif

Nom du porteur de projet (citoyen ou association)	
Adresse	
Adresse mail	
Téléphone	
<p>Rappel des règles :</p> <p>Pour être recevable, un projet doit respecter ces critères :</p> <ul style="list-style-type: none">● Relever de l'intérêt général● Entrer dans le champs de compétence de la mairie● Constituer une dépense d'investissement, sans générer de dépenses de fonctionnement trop importantes.● Planning de mise en oeuvre n'excédant pas les 12 mois suivants le vote du budget municipal● Etre déposé par un.e Montaigutois.e (non élu.e) <p>Processus de sélection :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Appel à projets par le conseil municipal2. Dépôt des projets au format papier en mairie ou par email accueil@montaigut-sur-save.com3. Vérification de la faisabilité technique et budgétaire par la commission "Démocratie Participative" et par les services techniques municipaux4. Les projets sont rendus publics5. Vote des habitants en ligne ou directement en mairie6. Publication des résultats : sont sélectionnés les projets arrivés en tête et dans la limite du budget fixé en conseil municipal7. Lancement des projets sous la houlette du conseil municipal et des habitants porteurs du projet	

Objectif visé, en quoi votre projet relève-t-il de l'intérêt général ?

Budget de construction envisagé (si connu)

Budget de fonctionnement envisagé (si connu) par an

Durée des travaux envisagée

Description / dessin :